

09309 - 2010

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Meyrin

17 novembre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 24 août 2010 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 12 octobre 2010 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Chemin de Bois-Carré

au chemin qui longe le centre sportif, depuis la route des Vernes, et qui traverse le Bois Carré.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} janvier 2011

Le code voie de cet artère est : 63142

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :